

Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 11 juillet 2018

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 8^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2018 – PHASE 2
Notre dossier : 312-00843
Dossier Régie : R-4018-2017

Chère consœur,

La présente fait suite à la réception de la lettre du ROEE datée du 9 juillet 2018 (C-ROEE-0016) par laquelle l'intervenant conteste la réponse fournie par Énergir à la question 13.1 de la demande de renseignements no 2 de la Régie (B-0210, GM-T, Document 9).

Afin d'éviter un débat quant à savoir si ladite question visait effectivement un sujet exclu du présent dossier depuis la cessation de l'examen de la preuve relative au PGEÉ d'Énergir produite en phase 2 par la Régie (Lettre du 28 juin 2018 A-0028), Énergir fournit l'information suivante en réponse à la question 13.1.

Tel qu'indiqué à la réponse à la question 6.1 de la demande de renseignements no 1 de la Régie (B-0160, GM-T, Document 1), Énergir n'est pas en mesure de quantifier individuellement l'impact des divers ajustements à ses stratégies d'intervention pour les programmes PE208, PE218 et PE219 (ancienne nomenclature), incluant la bonification des aides financières autorisée par la Régie dans sa décision D-2017-094, sur les économies d'énergie (et par le fait même sur le nombre de participants) sur l'horizon 2019-2023.

Ainsi, il n'est malheureusement pas possible pour Énergir de présenter les fiches des programmes PE208, PE218 et PE219 en incluant seulement les économies d'énergie et la participation prévues après modification des aides financières autorisées par la Régie dans sa décision D-2017-094, tel que demandé à la question 13.1 de la demande de renseignements no 2 de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/nv

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
514 598-3444